



## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 19 décembre 2016 sous la présidence de Hervé BOCHET, Maire.

**Présents** : Hervé BOCHET, Rémi VALLIN, Gildas JOBERT, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

**Excusées** : Anne CHEVALLIER, Morgane LEFEVRE (arrivée à 19 h 25)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gildas JOBERT.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 29 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

#### COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire informe que le terrain du Villaret qui doit être cédé à Monsieur BELLOT (cf délibération du 06 septembre 2016) a été borné le 12 décembre.
- Par délibération en date du 12 juillet 2016, le Conseil Municipal avait décidé de vendre les parcelles N° 667 (36 m<sup>2</sup>) et 669 (125 m<sup>2</sup>), cadastrées Section D, lieudit « La Ville ». Aujourd'hui, 2 acquéreurs potentiels sont intéressés ; un courrier leur sera adressé demandant de faire une offre à la commune.
- Le Syndicat du Pays de Maurienne envisage de reconduire la biennale culturelle sur le thème des produits agricoles de Maurienne.

#### DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Pour se conformer à la nouvelle réglementation en vigueur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP se substitue à toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles mentionnées par l'arrêté du 27 août 2015.

Celui-ci comprend :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. La mise en œuvre de ce complément est facultative.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des présents, d'instaurer l'IFSE. dans les conditions prévues par les textes.

#### ISOLATION DES COMBLES DU BÂTIMENT MAIRIE / ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA RURALITÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander une aide financière de la région au titre du plan régional en faveur de la ruralité pour des travaux d'isolation des combles du bâtiment mairie / école pour un montant estimé de 23 275 € HT.

## RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA RURALITÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander une aide financière de la région au titre du plan régional en faveur de la ruralité pour des travaux de réfection de la toiture de l'église pour un montant estimé de 17 700,30 € HT.

### TRAVAUX DE CRET GIROD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes «Cœur de Maurienne » de refaire le radier sur le ruisseau des Faverottes situé à la limite des Communes de Hermillon et Le Chatel au lieu-dit Crêt Girod (Alt 1200 m). Le radier existant est aujourd'hui totalement détruit et ne rend plus les services attendus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la Communauté de Communes Cœur de Maurienne à entreprendre les travaux sur la parcelle appartenant à la commune de Le Châtel, soit sous forme de radier, soit sous forme de pont.

### LETTRE DE SOUTIEN DANS LA DÉMARCHE TEPOS

Le Syndicat du Pays de Maurienne s'est engagé dans l'élaboration d'une candidature dite TEPOS «Territoire à Energie Positive». Cette candidature doit correspondre à un engagement concret de tous les acteurs locaux en vue d'atteindre deux objectifs, à horizon 2050 : diviser par deux la consommation énergétique globale du territoire par rapport à 2012 d'une part et couvrir les besoins résiduels par des énergies renouvelables aussi locales que possible d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient la candidature du Syndicat du Pays de Maurienne à la démarche TEPOS, adopte les objectifs TEPOS à l'horizon 2050.

### QUESTIONS DIVERSES

⇒ Vente de bois

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la mise en vente de lots de bois au profit du CCAS (cf compte-rendu du 29 novembre 2016), celle-ci a rapporté 126,10€ qui serviront en partie à financer le goûter réunissant les aînés et les enfants de la commune.

⇒ Restauration du tableau et du cadran solaire

Ces travaux doivent être entrepris d'ici le printemps prochain ; une restauratrice viendra faire une visite sur place le 27 décembre.

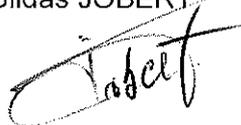
⇒ Clôture des listes électorales

La mairie sera exceptionnellement ouverte le samedi 31 décembre de 9 h 30 à 11 h 30 afin de permettre de s'inscrire sur les listes électorales.

⇒ Transport scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chauffeur assurant le transport scolaire sur la ligne n° 25 a une conduite inadaptée et dangereuse. Un courrier a été adressé à l'employeur pour remédier à ce problème dès la rentrée de janvier 2017.

Le secrétaire de séance,  
Gildas JOBERT



Le Maire,  
Hervé BOCHET

